

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2008

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DESCHAMPS, Maire,

Etaient présents : MM.Joël THEVENIN - Marina FOISY - Georges MANGIAPANE - Micheline PINSARD - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Jean-Claude SCHMITT - Gilles SOUDRON - Anne-Marie CHAMBON - Bernard PETIT - Mathé BONNETON - Michel CHANTEBEAU./.

Excusés ayant donné pouvoir : M.Michel OLIVIER à Mme Patricia PETIT - Mme Sylviane CIVIT à M.Georges MANGIAPANE - Mme Nicole MARTIN à M.Bernard PETIT - M.Dominique CHATEL à M.Jean-Claude SCHMITT - Mme Nadine HAUDRY à M.Michel CHANTEBEAU - M.Liberto CIVIT à Mme Marina FOISY - Mlle Jamyla BOULACHEB à M.Joël THEVENIN - M.Robert SYLVESTRE à Mme Mathé BONNETON./.

Absent excusé : MM.Daniel PEPINO./.

Absentes non excusées : Mlles Agnès FENEANT - Céline DUBREUIL./.

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

M.Georges MANGIAPANE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2007.

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2007.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A ADOPTE le Budget Primitif pour l'année 2008, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - SECTION FONCTIONNEMENT : 5.335.899,00 €
 - SECTION INVESTISSEMENT : 222.876,00 €
- Le Budget Primitif 2008 global s'élève à 5.558.775,00 €

3. VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2008

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le montant et le versement des subventions aux associations

4. PRIMES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE la rémunération des agents chargés des élections.

.../...

5. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL ECOLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE POUR L'ANNEE 2008

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ADOPTÉ** les projets d'investissements dans les écoles pouvant faire l'objet d'un financement auprès du Département dans le cadre du Fonds Départemental Ecole pour l'année 2008 ;
- A **APPROUVE** le plan de financement ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département pour le versement d'une subvention dans le cadre du Fonds Départemental Ecole ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

6. MODIFICATION DU TARIF DE LA PARTICIPATION DEMANDEES AUX COMMUNES LIMITROPHES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE A DECIDE :

- **D'AUGMENTER** ledit tarif de 4 % ;
- **DE FIXER** la participation par jour et par enfant demandée aux communes limitrophes pour la participation aux classes transplantées à 49,52 € à compter de l'année 2008.

7. TARIFS DE LA SORTIE CULTURELLE ORGANISEE PAR LA COMMUNE A PARIS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **DONNE** un avis favorable à la sortie culturelle du 16 février 2008 au Musée National de la Céramique et à la Tour Eiffel ;
- A **ADOPTÉ** les participations familiales qui s'établissent ainsi que suit :
 - Adulte : **8 €**
 - Jeune de moins de 18 ans : **3 €**

8. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE ET L'ASSOCIATION « ROCK DES CAVES »

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ADOPTÉ** la convention à intervenir entre la Commune et l'Association « Rock des Caves » conformément au projet ci-joint ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

9. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MUNICIPALE CULTURELLE ARTISTIQUE ET DE LOISIRS (A.M.C.A.L)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ADOPTÉ** la convention entre la Commune et l'A.M.C.A.L. définissant les règles d'attribution de la subvention communale à compter du 1^{er} avril 2008 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

.../....

10. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE D'OEUVRES SOCIALES (C.O.S.) DU PERSONNEL COMMUNAL DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **ADOPTÉ** la convention à intervenir entre la Commune de Brou Sur Chantereine et le Comité d'Oeuvres Sociales du Personnel Communal relative à la subvention versée particulièrement en ce qui concerne son objet, son montant, les conditions d'attribution, à compter du 1^{er} avril 2008 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

11. RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION SOLIDARIEDADE POUR 2008

Le Conseil Municipal

- A **DECIDE** de maintenir le point n°11 inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal portant sur le renouvellement de l'adhésion à l'Association Solidariedade pour l'année 2008 par :
 - 13 voix pour
 - 8 voix contre
- A **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'Association Solidariedade pour l'année 2008 d'un montant de 1500 € et **DIT** que cette adhésion ne sera renouvelée en 2009 que par une nouvelle délibération du Conseil Municipal assise sur une nouvelle évaluation, par :
 - 12 voix pour
 - 8 voix contre
 - 1 abstention

12. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu des délibérations des Conseils Municipaux en date du 18/03/2001, du 12/04/2001, du 07/06/2001, du 07/03/2002 et du 31/03/2005, le Maire a pris les décisions suivantes depuis le dernier Conseil Municipal :

1. Avenant N°1 au marché d'assurances (lot N°1 : « Dommages aux biens ») avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).
2. Marché pour la location de créneaux cars avec chauffeur pour la Ville de Brou sur Chantereine (commande groupée avec la Ville de Courtry) passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à la Société DARCHE GROS.